

Le rapport fait particulièrement ressortir la nécessité de mieux informer le Parlement au sujet des dépenses fiscales, de même que la nécessité pour le ministère des Finances de mettre en place des méthodes plus sûres de surveillance et d'évaluation. Il faut améliorer tant la qualité de l'information en matière de dépenses fiscales que le mécanisme grâce auquel cette information est fournie au Parlement.

Les dépenses fiscales sont inévitables et peuvent, par leur nature même, finir par être plus élevées que prévu. Par conséquent, il importe que le Parlement et la population en soient mieux informés.

Le comité a recommandé que le ministre des Finances (M. Wilson) dépose chaque année au Parlement les comptes des dépenses fiscales et cela, à compter de 1987.

Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, le comité demande que le gouvernement fournisse une réponse complète à l'égard de certaines recommandations.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LA TÉLÉDIFFUSION DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER EN FRANÇAIS DANS TOUT LE CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition qui est conforme à l'article 106 du Règlement et qui donne suite à une situation triste en ce qui a trait à la diffusion des Jeux olympiques d'hiver de Calgary, savoir que les francophones vivant à l'extérieur du Québec n'auront pas accès à la programmation en français à travers le Canada hors Québec. Cette situation est tellement grave, monsieur le Président, que j'ai des pétitions à déposer et que je le ferai cette semaine avec l'appui de mes collègues afin d'inciter le gouvernement et l'institution Radio-Canada à faire quelque chose.

Monsieur le Président, il y a près d'un million de francophones vivant à l'extérieur du Québec qui ne pourront regarder les Jeux olympiques d'hiver de Calgary à la télévision en français.

Étant donné que le compromis proposé par le CRTC qui suggère d'offrir le signal TV français aux câblodistributeurs est inacceptable compte tenu du fait que ce ne sont pas toutes les communautés francophones hors Québec qui ont le service de câblodistribution; étant donné que les Canadiens et Canadiennes d'expression française paieront eux aussi leur part des 200 millions de dollars consentis par le gouvernement conservateur à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Calgary, les pétitionnaires à ces causes demandent humblement que le Parlement incite le gouvernement conservateur à respecter ses engagements envers les minorités linguistiques de ce pays en rendant disponible dans les deux langues officielles et dans toutes les communautés du pays la télédiffusion de cet événement d'envergure internationale que sont les Jeux olympiques d'hiver de 1988.

Pétitions

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de vous présenter une pétition venant de gens de Shédiac, de Saint-Charles du comté de Kent, de Richibouctou, de Bass River, de Rexton, de Cap-Pelé et de Saint-André. Ces gens déplorent le fait que dans son projet de réforme fiscale, le gouvernement étudie la possibilité de taxer la nourriture.

Et à ces causes, monsieur le Président, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement rejette toute mesure qui aurait pour effet d'instaurer une taxe de vente sur les produits alimentaires.

● (1120)

[*Traduction*]

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de citoyens des villes de Thunder Bay et de Red Rock qui protestent contre les changements apportés au régime fiscal canadien.

Ils déplorent que les propositions de réforme fiscale ne changent rien à un régime déjà injuste envers les familles canadiennes moyennes, tandis que les riches qui gagnent plus de 100 000 \$ par année ne paient pas leur juste part d'impôts et bénéficient même d'une réduction d'impôts en vertu des propositions.

Ils s'élèvent aussi contre le fait que la réforme proposée exemptera 60 000 entreprises rentables de tout impôt et pourrait prévoir une taxe sur les aliments et autres produits essentiels.

Ils réclament le retour de la pleine indexation des impôts personnels et prient la Chambre de modifier ces propositions gouvernementales.

[*Français*]

ON DEMANDE DE RENDRE OBLIGATOIRE L'UTILISATION DE SACS GONFLABLES POUR LES CONDUCTEURS ET DE CEINTURES À BAUDIERS AJUSTABLES POUR LES PASSAGERS ARRIÈRE DES VOITURES DE TOURISME

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des résidents de Lac-à-la-Croix, Québec, Saint-Augustin, Nepean, Ontario, Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay. Ces 105 signatures s'ajoutent aux 30 463 autres que j'ai déjà déposées. Les signataires sont au courant du fait que depuis 1974, le règlement sur la sécurité des véhicules automobiles fédérale permet l'installation de sacs autogonflables du côté du conducteur de voitures de tourisme. Ils savent aussi que lors du débat public sur la sécurité routière en avril dernier, il a été convenu qu'un sac autogonflable du côté du conducteur réduirait encore le nombre de morts et de blessés graves.

Pour ces raisons, les signataires demandent que le Parlement s'engage à rendre obligatoire: 1. L'installation de ceintures de sécurité à baudriers ajustables pour les passagers arrière des voitures et; 2. L'installation obligatoire de sacs gonflables à l'avant des voitures.